COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2012

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Présents : 19

Pouvoirs : 8

- Mme DELATTRE Murielle à Mr MAGRIT Alain
- Mr BLAS Gildas à Mme BERNARD Virginie
- Mr DUTERTE Bruno à Mr FARRANDS Joël
- Mme LEMAITRE Caroline à Mr LHOMEL Dominique
- Mr ANQUEZ Serge à Mme GAUTHIER Guilaine
- Mme CONDETTE Sandrine à Mme PASSEBOSC Brigitte
- Mme FOURNIER Véronique à Mr RIVENEZ Jacques
- Mme LEDET Anne à Mr LEFRANC Gaston

Votants : 27

Mme Olivia GOURNAY est désignée comme Secrétaire de Séance.

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2012

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Février 2012 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation.

POUR : 27

2°) Convention Ebouage Hesdigneul les Boulogne

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention 2012 à passer avec la Commune d'Hesdigneul les Boulogne concernant la collecte des ordures ménagères et tri sélectif et demande au conseil de l'approuver.
Aucune observation.

POUR : 27

3°) Formation des Elus

Monsieur le Maire informe l'assemblée du budget prévu pour la formation des élus à partir de 6 500 euros et demande de répartir cette somme comme suit :

- Elus de la Majorité : 5 297,50 € soit 81,50 %

- Elus de l'opposition : 1 202,50 € soit 18,50 %

Mme POTDEVIN demande la possibilité d'avoir un logiciel et des livres.
Monsieur le Maire transmet la demande au service concerné et est favorable sur le principe.

POUR : 27

4°) Commission d'accessibilité des personnes handicapées

Par délibération du 28 novembre 2011, le Conseil Municipal a créé la Commission d'accessibilité des personnes handicapées comme le prévoit l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a également fixé la composition de cette commission. Néanmoins cette composition relève de la compétence exclusive du Maire.

Aussi il convient d'annuler partiellement la délibération.

Pour information un arrêté a donc été pris pour fixer la liste des membres de cette commission. La composition reste inchangée.

POUR : 27

5°) Séjour du Centre d'Animation Jeunesse dans les Vosges

Le CAJ, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales a pour projet un voyage dans les Vosges qui aura lieu du 21 au 28 avril 2012 pour les enfants de 12 à 17 ans.
Ce séjour est en lien avec les objectifs du Centre à savoir autonomie et respect par le biais de la découverte des Vosges.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet ainsi que les dates du séjour et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette colonie.

Monsieur Jacques RIVENEZ, Adjoint à la Jeunesse, précise que ce séjour est réalisé par auto-financement (chantiers de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et Caisse d'Allocations Familiales).

Monsieur Le Maire félicite les organisateurs de ce projet.

POUR : 27

6°) Budget Primitif 2012 - Commune

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement : 5 353 816,54 €
- section d'Investissement : 348 070,96 €
- en Totalité : 5 701 887,50 €

Le vote s'effectue en 3 phases :

1) Vote pour la reprise de l'excédent

POUR : 24
CONTRE : 3

2) Vote des taux des 3 Taxes

Monsieur le Maire propose aucune augmentation :

- Taxe Habitation : 30,01 %
- Foncier Bâti : 30,97 %
- Foncier Non Bâti : 78,44 %

POUR : 24
CONTRE : 3

3) Vote du Budget Primitif Commune 2012

POUR : 24
CONTRE : 3

7°) Budget Primitif 2012 - M49

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2011 M49 qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement : 4 423,91 €
- Section d'Investissement : 16 173,91 €
- en totalité : 20 597,82 €

POUR : 24
CONTRE : 3

8°) Budget Primitif 2012 - Camping

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 – Camping qui s'équilibre en :

- section de Fonctionnement : 143 293,37 €
- section d'Investissement : 41 095,43 €
- en totalité : 184 388,80 €

A noter que l'article 6718 en section de fonctionnement concerne le reversement de la taxe de séjour perçue par le Camping sur le budget de la commune.

POUR : 24
CONTRE : 3

9°) Subventions

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la liste des subventions accordées au Budget Primitif 2012 et demande au Conseil de les voter.
Aucune observation

POUR : 27

10°) Approbation du Plan de Zonage d'Assainissement

Le Syndicat d'Assainissement de Pont de Briques, qui regroupe les communes de Saint Léonard, Saint Etienne au Mont et Isques, doit mettre en place un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), chargé de contrôler les assainissements individuels.

Avant la création de ce service public d'assainissement non collectif, il est nécessaire pour chaque commune d'établir un plan de zonage de l'assainissement qui va définir les zones en assainissement non collectif. La quarantaine d'habitations concernées seront répertoriées dans le dossier d'enquête publique dont la date reste à définir et qui se déroulera en mairie après nomination d'un commissaire enquêteur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce zonage, le dossier est présenté par Monsieur FARRANDS, Adjoint aux Travaux, dont l'étude a été confiée à Egis Eau.

Monsieur FARRANDS précise que certaines maisons isolées (lieu dit du Mouton Blanc, lieu dit du Petit Paradis ou rue de la Converserie) sont dans l'obligation de se mettre aux normes.

POUR : 27

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Claude JUDA,
Maire